

CHEF-D'ŒUVRE

GUIDE PRATIQUE DE L'ÉVALUATION EN BACCALURÉAT PROFESSIONNEL

« Le chef-d'œuvre systématise et incarne la pédagogie de projet dans l'enseignement professionnel. Pour autant, il ne doit pas être un projet comme un autre. Il est un **moment et un objet de formation exceptionnel** dans le parcours de l'élève contribuant à sa motivation et à son développement personnel. Il vise aussi à promouvoir l'excellence professionnelle du candidat dans un but de valorisation de son parcours de formation auprès des futurs recruteurs. »

L'objet même de l'évaluation est cette démarche concrète entreprise par le candidat pour mener à bien la réalisation d'un projet qui peut être individuel ou collectif.

I – Les règles de l'évaluation du chef-d'œuvre

1. Quelles sont les modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre ?

Les modalités d'évaluation de la réalisation du chef-d'œuvre diffèrent selon que les élèves ou apprentis sont issus d'un établissement ou d'un centre de formation habilité ou non à pratiquer le contrôle en cours de formation.

Les candidats de la formation professionnelle continue (établissement public et établissement privé), de l'enseignement à distance et les candidats individuels ne sont pas concernés par cette épreuve.

Statut des candidats	Élèves des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat avec l'État et apprentis des CFA habilités à pratiquer le CCF	Élèves des établissements d'enseignement privés hors contrat et apprentis des CFA non habilités à pratiquer le CCF
Mode d'évaluation		
Évaluation continue	Sur les années de formation première et terminale	Pas d'évaluation en cours de formation
	50 % de la note globale : La moyenne des notes de 1 ^{ère} et T ^{le} figurant au livret scolaire ou au livret de formation afférentes au chef-d'œuvre	
Oral de présentation du chef-d'œuvre	Durée globale de 15 minutes avec une répartition indicative et chronologique, de 5 minutes environ, pour une présentation orale de la réalisation du chef-d'œuvre par le candidat suivi de 10 minutes environ, d'entretien structuré par des questions des examinateurs sur cette réalisation.	
	Le candidat peut utiliser librement un support de 5 pages recto maximum lors de l'oral. <u>Le support, en lui-même, n'est pas évalué</u> et sa consultation ne peut être exigée par la commission d'évaluation. Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologies ou matériels particuliers de lecture, excepté pour satisfaire à des aménagements d'épreuves accordés à des candidats en situation de handicap.	
	Commission d'évaluation composée : - d'un professeur d'enseignement général - d'un professeur d'enseignement professionnel. Un des évaluateurs est un de ceux qui ont suivi la réalisation du chef-d'œuvre.	Commission d'évaluation composée de deux professeurs : - d'un professeur d'enseignement général - d'un professeur d'enseignement professionnel. Ils sont obligatoirement issus d'un établissement public, d'un établissement privé sous contrat ou d'un CFA habilité à pratiquer le contrôle en cours de formation.
	50 % de la note globale.	100% de la note globale

2. Qu'évaluer sur le cycle de formation ?

Pour les élèves des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat avec l'État et apprentis des CFA habilités à pratiquer le CCF

Le chef-d'œuvre étant pluridisciplinaire et mobilisant une approche transversale, les professeurs impliqués **fixent conjointement la note** et la reportent sur le livret scolaire ou le livret de formation du candidat. La traçabilité des notes et/ou des appréciations est prévue dans le bulletin scolaire et dans le livret scolaire ou de formation pour les apprentis.

Cette évaluation figurant sur le livret porte sur la démarche de réalisation du chef-d'œuvre et notamment sur :

- la capacité de l'élève ou de l'apprenti à :
 - mobiliser ses compétences et connaissances au service de la réalisation du chef-d'œuvre ;
 - mobiliser les ressources internes ou externes nécessaires (partenaires, moyens, équipements, etc.) ;
 - organiser et planifier son travail et tenir à jour l'état des avancées et des progrès réalisés ;
 - s'intégrer dans son environnement et/ou un collectif de travail ;
 - prendre des responsabilités et des initiatives dans une démarche de projet ;
 - s'adapter aux situations et proposer des solutions pour remédier aux éventuelles difficultés rencontrées ;
 - rendre compte de l'état d'avancement du chef-d'œuvre ;
 - analyser et évaluer son travail personnel.
- ses compétences relationnelles ;
- sa persévérance et capacité de motivation, voire de rebond, au long du projet ;
- sa créativité.

3. Comment se déroule l'oral ?

Pour tous les candidats

La présentation orale se déroule sur une durée de 15 minutes, répartie en 5 minutes de présentation et 10 minutes de questionnements. Cette répartition est modulable si la situation l'exige dans l'intérêt du candidat.

L'oral (présentation et échange à partir de questions) doit comprendre les aspects suivants :

- présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée ;
- exposé de la démarche de réalisation de son chef-d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet ;
- difficultés et aspects positifs du projet ;
- avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter ;
- présentation des dimensions socio-économiques, culturelles, de développement durable et numérique du projet ;
- présentation des compétences acquises dans l'élaboration du chef-d'œuvre et mobilisables pour son insertion professionnelle ou une poursuite d'études.

4. Qu'évaluer à l'oral ?

L'évaluation porte sur la démarche entreprise par le candidat pour mener la réalisation d'un projet qui peut être individuel ou collectif et la capacité de l'élève à présenter la démarche. L'évaluation ne porte pas sur la réalisation finale.

5. Comment évaluer l'oral ?

L'évaluation se fait par profil de compétences, à l'aide de la grille académique proposée en annexe et téléchargeable : [Grille chef-d'œuvre Bac Pro](#)

La grille d'évaluation indique les capacités et les critères d'évaluation. La commission doit proposer des indicateurs de performance à atteindre afin d'évaluer les différents niveaux de maîtrise observés.

L'évaluation par profil de compétences, à partir du positionnement du candidat pour chaque critère d'évaluation, permet de proposer un profil donnant lieu à une note sur 20.

On appréhende le profil du candidat dans sa globalité. La note proposée n'est pas une moyenne de points répartis par ligne ou par critère.

Chronologie

Réalisation du chef-d'œuvre – Baccalauréat professionnel
GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ORAL - SESSION 202
 ED du 29 octobre 2020 Durée : 15 minutes Répartition indicative : 5 minutes de présentation et 10 minutes de questions

CANDIDAT E

NOM : Prénom(s) : N° d'identification du candidat ou de la candidate - Intitulé du diplôme préparé :

Date et lieu de naissance : Intitulé du chef-d'œuvre présenté :

Projet collectif ou Projet individuel

Grille d'aide à l'évaluation permettant de déterminer le profil du candidat ou de la candidate au regard de son degré de maîtrise des compétences et capacités développées dans la réalisation du chef-d'œuvre.

Critères d'évaluation	Description	Niveau de maîtrise			
		NM	IM	M	BM
1 Capacité à restituer le travail mené dans le cadre de la réalisation du chef-d'œuvre	Identification claire, précise et restituée objectivement pour les points suivants : les objectifs du projet, les étapes, les acteurs, la part d'investissement individuel dans le projet				
	Hierarchisation correcte des informations délivrées pour introduire le sujet				
	Clarté de la présentation et pertinence des termes utilisés				
	Respect des consignes données sur le contenu exigé de la présentation				
2 Capacité à analyser sa démarche et à la situer dans le métier et la filière professionnelle	Autonomie d'expression par rapport au support de présentation orale du chef-d'œuvre				
	Identification des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont été dépassées ou non				X
	Mise en avant des aspects positifs ou des difficultés rencontrées au long du projet				
	Mise en perspective de l'expérience tirée du chef-d'œuvre dans le cadre plus large du contexte économique, culturel, de la filière métier concernée				
Emission d'un avis ou ressenti personnel sur le chef-d'œuvre entreprise					
Mise en exergue de la pertinence du chef-d'œuvre par rapport à la filière métier du candidat					
Au travers de la réalisation du chef-d'œuvre, identification des enjeux de transition écologique et/ou numérique, dans le champ de la spécialité de baccalauréat					

Justification du degré de maîtrise des compétences

NOTE SUR 20 : ... / 20

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION

NOM Prénom	Discipline enseignée	Signature

Avant l'évaluation :

La commission définit les indicateurs ou éléments observables qui permettront d'attester ou non la maîtrise de chaque critère.

Exemple : **Critère** : clarté de la présentation et pertinence des termes utilisés

Compétence : **NM** (Non Maîtrisée) : discours hésitant et langage non adapté
IM (Insuffisamment Maîtrisée) : discours hésitant et/ou langage pas toujours adapté
M (Maîtrisée) : discours clair et langage adapté
BM (Bien Maîtrisée) : présentation claire et langage adapté

Pendant l'oral :

Positionner le niveau de maîtrise pour chaque critère d'évaluation.

À l'issue de l'oral :

À l'aide du profil de positionnement, justifier par une observation le degré de maîtrise des compétences puis ajuster la note de façon collégiale.

6. Comment l'évaluation est-elle prise en compte pour l'obtention du diplôme ?

La note relative au chef-d'œuvre est intégrée au calcul de la moyenne générale permettant la délivrance du diplôme.

À cette fin, au regard de la note finale attribuée au chef-d'œuvre sur 20 points, l'écart de points supérieurs ou inférieurs à 10 sur 20 est affecté du coefficient 2.

Ces points affectés de ce coefficient sont intégrés à la somme des points obtenus par le candidat aux épreuves permettant le calcul de la moyenne générale requise pour être admis à l'examen. Ils sont soit :

- soustraits si la note au chef-d'œuvre est inférieure à 10 sur 20, diminuant ainsi la somme des points obtenus pour le calcul de la moyenne générale ;
- ajoutés si la note au chef-d'œuvre est supérieure à 10 sur 20, augmentant ainsi la somme des points obtenus pour le calcul de la moyenne générale.

L'application informatique nationale a été conçue afin de prendre en compte ce calcul.

Ressources :

Site EDUSCOL

<https://eduscol.education.fr/653/lycee-professionnel>

Site BRIO

Bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef-d'œuvre en voie professionnelle

<https://brio.education.gouv.fr/>

VADE-MECUM

[Vade-mecum chef-d'œuvre](#)

Les textes de référence :

- **L'article D.337-66-1 du Code de l'éducation** pose les bases de l'évaluation du chef-d'œuvre dans le règlement général du baccalauréat professionnel ;
- **L'arrêté du 21 novembre 2018** relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel ; prévoit notamment, en annexe, les heures dédiées au chef-d'œuvre ;
- **L'arrêté MENE2019530A du 20 octobre 2020** : modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du baccalauréat professionnel ;
- **La circulaire MENE2029533C du 22 octobre 2020** : réalisation du chef-d'œuvre au baccalauréat professionnel et modalités d'évaluation à l'examen.

III – FAQ

► Le candidat ou la candidate dispose-t-il ou dispose-t-elle d'un temps de préparation à l'oral ?

Non, le candidat ou la candidate ne dispose pas de temps de préparation pour cette épreuve.

► Le candidat ou la candidate doit-il ou doit-elle se présenter avec des documents supports pour la présentation orale ?

Pour la présentation orale, le candidat ou la candidate peut prendre appui sur un support de cinq pages maximum qu'il apporte et peut utiliser librement lors de l'oral. Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission d'évaluation.

► Un chef-d'œuvre est donc personnel ?

La préparation peut être collective mais le chef-d'œuvre met en œuvre des compétences que le candidat a acquises dans le cadre des enseignements généraux et professionnels. [art. D337-3-1 du code de l'éducation]

► Existe-t-il un livret de suivi du chef-d'œuvre, type ou faut-il que chaque établissement en crée un ?

Il n'existe pas de modèle de livret de suivi. Il est de la responsabilité de l'équipe pédagogique de le concevoir en fonction du chef-d'œuvre.

► Que faire en cas d'absence d'évaluation sur le livret au titre de l'année en cours ?

En cas d'absence d'évaluation sur livret, en raison d'absentéisme répété de l'élève ou de l'apprenti et dans l'impossibilité de l'évaluer, la note 0 lui est attribuée au titre de l'année d'absentéisme.

La note finale retenue pour l'évaluation sur livret est la moyenne des notes de chacune des deux années de formation. Si la note finale retenue au titre du livret est égale à 0 (absentéisme ou absence de note au titre des deux années), le candidat peut cependant se présenter au seul oral final de chef-d'œuvre. La note obtenue à l'examen est la moyenne de la note attribuée sur livret et de la note à l'oral final.

► L'absence à l'oral du chef-d'œuvre est-elle éliminatoire ?

L'absence à l'oral du chef-d'œuvre n'entraîne pas la non-délivrance de diplôme mais l'attribution de la note 0.

► En cas de redoublement

En cas de redoublement de la terminale, le candidat qui se présente de nouveau à la session suivante peut, à sa demande comme le prévoit l'article 5 de l'arrêté du 23 juillet 2020 précité, conserver la note recueillie au chef-d'œuvre si celle-ci est égale ou supérieure à 10 sur 20.

Dans la situation où la note n'est pas conservée, il est soumis à une nouvelle évaluation, qu'il s'agisse de l'évaluation sur livret le cas échéant ou de l'oral final de présentation.

L'intéressé peut alors choisir un nouveau chef-d'œuvre élaboré sur un an ou réutiliser le sujet de son chef-d'œuvre précédent pour le décliner et l'améliorer.

Dans le cas d'un chef-d'œuvre ayant évolué sur la durée du cursus, le candidat peut choisir de privilégier un autre axe de travail du chef-d'œuvre ou un autre angle d'approche de ce dernier.

Le candidat peut également s'il le souhaite, intégrer un chef-d'œuvre collectif en cours.

Le calcul de la note finale attribuée sur livret est alors effectué à partir de la note obtenue en fin de première professionnelle (en année N-1) et celle de l'année de terminale en cours (en année N ou année de réinscription à l'examen).

La conservation de note est possible pour une seule session : celle qui suit la décision du jury refusant la délivrance du diplôme.

► Quel principe en cas de cursus en un an préparant au bac pro ?

En cas de cursus d'un an préparant au baccalauréat professionnel, faisant suite à une décision de positionnement, le choix du chef-d'œuvre est adapté à cette durée et sa réalisation se concentre sur cette période. Seuls des candidats suivant un cursus en un an à partir de la rentrée scolaire 2021/2022 sont soumis à la réalisation et à l'évaluation d'un chef-d'œuvre, les dispositions relatives à l'évaluation du chef-d'œuvre entrant en vigueur à la session d'examen 2022.

Le jury étant souverain, il s'adaptera à la situation et questionnera le candidat pour faire émerger de la pluridisciplinarité dans le chef-d'œuvre.

► Pour les élèves et apprentis des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat avec l'État et des CFA habilités à pratiquer le CCF, à quel moment passent-ils l'oral de présentation ? Qui se charge des convocations et de la mise en œuvre de l'évaluation ?

L'oral a lieu à partir du mois de mai pour tous les candidats. Dans ce cas, l'épreuve de l'oral étant une épreuve en CCF, c'est le centre d'examen qui fixe la date et qui prévient les candidats selon la forme habituelle des épreuves en CCF.

► Le professeur d'enseignement professionnel de la classe doit-il faire partie obligatoirement de la commission d'évaluation de l'oral ?

La commission d'évaluation est composée d'un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel. Pour les candidats relevant des établissements publics et privés sous contrat et des CFA habilités, l'un des évaluateurs est un de ceux qui ont suivi la réalisation du chef-d'œuvre.

► Quelle modalité en cas de changement de parcours entre l'année de première et l'année de terminale ou en cours d'année de terminale ?

Se référer à l'alinéa 5-C de la circulaire MENE2029533C du 22 octobre 2020, qui notifie la procédure en fonction des situations.

CANDIDAT.E.

NOM :
Prénom(s) :

N° d'identification du candidat ou de la candidate :
Intitulé du diplôme préparé :

Date et lieu de naissance :

Intitulé du chef-d'œuvre présenté :

Projet collectif ou Projet individuel

Grille d'aide à l'évaluation permettant de déterminer le profil du candidat ou de la candidate au regard de son degré de maîtrise des compétences et capacités développées dans la réalisation du chef-d'œuvre.

	Critères d'évaluation*	NM	IM	M	BM
1 Capacité à restituer le travail mené dans le cadre de la réalisation du chef-d'œuvre	Identification claire, précise et restituée objectivement pour les points suivants : les objectifs du projet, les étapes, les acteurs, la part d'investissement individuel dans le projet				
	Hiérarchisation correcte des informations délivrées pour introduire le sujet				
	Clarté de la présentation et pertinence des termes utilisés				
	Respect des consignes données sur le contenu exigé de la présentation				
	Autonomie d'expression par rapport au support de présentation orale du chef-d'œuvre				
2 Capacité à analyser sa démarche et à la situer dans le métier et la filière professionnelle	Identification des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont été dépassées ou non				
	Mise en avant des aspects positifs ou des difficultés rencontrées au long du projet				
	Mise en perspective de l'expérience tirée du chef-d'œuvre dans le cadre plus large du contexte économique, culturel, de la filière métier concernée				
	Émission d'un avis ou ressenti personnel sur le chef-d'œuvre entrepris				
	Mise en exergue de la pertinence du chef-d'œuvre par rapport à la filière métier du candidat				
	Au travers de la réalisation du chef-d'œuvre, identification des enjeux de transition écologique et/ou numérique, dans le champ de la spécialité de baccalauréat				

*NM : Non Maîtrisée / IM : Insuffisamment Maîtrisée / M : Maîtrisée / BM : Bien Maîtrisée

		Justification du degré de maîtrise des compétences
NOTE SUR 20	... / 20	

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION

NOM Prénom	Discipline enseignée	Signature